



➤ **Virement de crédit CCAS**

Le Maire rappelle au Conseil que le budget annexe du CCAS doit procéder au règlement de plusieurs factures, mais un manque de trésorerie ne permet pas ces paiements. Préalablement au vote du budget 2012, il conviendrait d'autoriser le versement d'une subvention du budget principal (Art..657362) via le budget annexe CCAS (Art. 6232) pour un montant de 2 000.00 € correspondant au montant de ces factures.

**P : 20                    C : 0                    A : 0**

➤ **Admission en non valeur pour plusieurs administrés**

Le Maire informe le Conseil que des titres de recette édités par la commune n'ont pu être honorés. Il s'agit de la Société Galvan, de Mesdames BRIOT Marthe, DEBUF Christelle, GREVERENT Angélique et Messieurs DUPUY Romain et RENAUD Martial pour lesquels les débiteurs ne sont pas solvables sur les périodes concernées. Voir tableau ci-dessous :

<b>Noms Prénoms</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
Société Galvan	Titres	2004	6538.12€
BRIOT Marthe	Loyers impayés	2008 à 2011	3043.90€
DEBUF Christelle	Repas cantine	2004, 2010 et 2011	190.65€
GREVERENT Angélique	Tickets Centre de Loisirs	2008	6.60€
DUPUY Romain	Dégât carreau cassé à la maternelle	2007	113.62€
RENAUD Martial	Tickets centre de loisirs	2006	20.60€
TOTAL			9 913.49€

Suite à leur non paiement confirmé, le percepteur demande au conseil de décider leur admission en non valeur.

**P : 20                    C : 0                    A : 0**

Séance levée à 21h10.

Le Maire,  
Christian POMA

